



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2016

L'an deux-mille seize le 16 juin, le Conseil municipal de la Commune de Vézelay s'est réuni sous la présidence du Maire, Monsieur Hubert BARBIEUX.

Présents : Messieurs BARBIEUX, DUJARDIN, HECQUET, RAVELLI, RECORDON, VILLIERS, et Mesdames BEL, FORËT et FOUCHET.

Absent et excusé : Monsieur LEFEVRE, qui donne pouvoir à Monsieur BARBIEUX.

Secrétaire de séance: Madame BEL

Monsieur Barbieux propose que le sujet n°10 «Convention de ruralité» concernant l'avenir de l'école soit abordé en début de conseil de manière à ce que les parents présents puissent se retirer lorsque le sujet aura été abordé. Les conseillers présents donnent leur approbation.

Arrivée de Monsieur Villiers.

La séance du conseil municipal est précédée par une intervention de Monsieur BODO, directeur du service de Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de l'Yonne.

Monsieur BODO propose un accompagnement de la Commune dans le processus de réflexion d'aménagement des espaces publics et pour l'appel d'offre de l'étude.

Il prend pour exemple la ville de Bram (11) qui a souhaité mettre en valeur son bourg, à partir d'un projet global prenant en compte à la fois la dimension esthétique et les différents problèmes techniques liés aux réseaux existants.

Les travaux y ont commencé en 2010 et doivent s'achever en 2020.

Un échelonnement sous forme de phasage a été mis en place en intégrant à la fois des contraintes de coûts (4 millions d'euros de travaux dont 50 % sur les réseaux) et de temps, avec une nécessité d'un cadre général, de fil conducteur, de cohérence globale et donc un étalement sur plusieurs mandats.

Les différents espaces ont été hiérarchisés de manière à être retravaillés, les contraintes archéologiques intégrées.

Une hybridation galets/béton pour le revêtement a permis de limiter les coûts.

La végétation y offre une humanisation des espaces publics.

L'idée est aussi de retrouver l'identité du lieu dans son histoire. En ce qui concerne Vézelay, par exemple, les nombreuses citernes existantes pourraient être réhabilitées.

Il rappelle les grandes lignes du Cahier des charges d'appel d'offre.

Monsieur Barbieux clôt cette intervention d'une quinzaine de minutes en insistant sur le fait que cette démarche a pour but de donner des idées sur la façon de réaménager Vézelay, et d'obtenir ensuite des devis de rénovation permettant des choix. La rencontre d'aujourd'hui officialise en quelque sorte le lancement du projet.

Monsieur Ravelli soulève la question de la place des Architectes des Bâtiments de France face à cette démarche, constatant que les personnes qui s'y succèdent peuvent avoir des points de vue différents.



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2016

Monsieur Bodo insiste sur la nécessaire implication des services de l'Etat mais rappelle que les ABF ne seront pas seuls à donner un avis. La commission des sites départementale et nationale, la région seront aussi consultées. L'ensemble des services de l'Etat étaient présents dès la première réunion de janvier 2015 et ils sont demandeurs d'une programmation de cet ordre.

Madame Fouchet précise que l'avis de la population sera également sollicité dans le processus, ainsi que le CCC.

Monsieur Hecquet rappelle que les ABF attendent que la ville dialogue et s'engage, ils ont un rôle consultatif.

Monsieur Bodo met en évidence que cette démarche donnerait aussi des outils pour améliorer les hameaux de Vézelay, ainsi que pour les travaux « au fil de l'eau ».

Madame Fouchet rappelle que cette étude peut faire l'objet d'une demande de financement DETR en août, et qu'une demande complémentaire a été adressée au député de la circonscription Monsieur Caultet.

Après cette intervention, *la séance est ouverte à 20h50.*

En préambule à la réunion, Monsieur le Maire propose que soient ajoutés deux points à l'ordre du jour prévu initialement.

1. La tarification concernant la location : de la salle Gothique, du parking des Ruesses et de la salle d'activités de l'école primaire.
2. Les frais de déplacement de Monsieur Hecquet, premier adjoint.

Ces modifications sont acceptées à l'unanimité.

I- Etude en vue de l'aménagement des espaces publics de l'ensemble de la commune

Monsieur Barbieux propose que le vote porte sur l'autorisation de lancer un appel d'offre en vue d'une étude préalable à l'aménagement des espaces publics de l'ensemble de la commune.

Le conseil municipal procède au vote:

Pour : 9 voix

Contre : /

Abstention : 1

Le Conseil municipal approuve l'autorisation de lancer un appel d'offre en vue d'une étude pour l'aménagement des espaces publics de l'ensemble de la commune selon le cahier des charges établi et diffusé aux conseillers municipaux.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2016

II- Convention de ruralité (regroupement pédagogique)

Une convention de ruralité a été proposée par l'Etat à la Commune de Vézelay. Le sujet a donné lieu à un ensemble de réunions, de concertations, qui conduisent maintenant à prendre une décision.

Monsieur Barbieux explique que la problématique du niveau élémentaire est celle de la classe unique, décrite par l'Education nationale et dont l'organisation est cause d'une charge très importante pour l'enseignante, qui y fournit un travail de qualité. Il précise que le projet de convention prévoit le transfert des classes élémentaires de Vézelay à la rentrée 2017 (et donc la fermeture de l'école) avec l'éventualité de l'ouverture d'une crèche par la CCAVM.

La question se pose de savoir s'il est possible de rester dans la situation actuelle ou si un rapprochement avec l'école de Saint-Père serait envisageable dès l'année 2016-2017 (par exemple une classe à Vézelay et deux à Saint-Père).

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 4 juillet 2015 proposant un regroupement pédagogique intercommunal (RPI) qui comporterait:

- une classe maternelle et une classe élémentaire à Vézelay
- deux classes élémentaires à Saint-Père.

Compte-tenu des effectifs, une telle structure permettrait le maintien de trois classes élémentaires réparties sur deux sites.

Un échange a lieu entre les conseillers:

Monsieur Hecquet pose la question de savoir ce qui a évolué depuis l'année précédente ?

Madame Bel signale que le site de l'Education nationale préconise que la convention soit établie sur avis d'un comité de pilotage comprenant les conseillers municipaux, des représentants des parents d'élèves, les enseignants, ce qui n'a pas été le cas. Elle rappelle les modalités des rencontres avec l'Inspectrice d'académie et Madame la Sous Préfète.

Pour Madame Fouchet, l'intérêt des enfants doit primer ; la fermeture de l'école n'est pas justifiée aujourd'hui sur le plan démographique, il n'y a aucun intérêt à anticiper sur un futur inconnu.

D'autre part, les enseignantes ne sont pas isolées, car elles travaillent ensemble. L'isolement serait plus grand pour la maternelle si elle restait seule à Vézelay.

Il existe de nombreuses possibilités pour donner du sens au fait que les enfants restent à Vézelay (classe patrimoine par exemple).

Monsieur Dujardin : il faut dédramatiser la classe unique. Vézelay n'est pas qu'un village touristique et doit vivre, et vivre avec des enfants.

Monsieur Villiers : par principe, le conseil municipal doit afficher sa volonté de conserver l'école, cette affirmation étant la clé de voûte du dispositif.

Le principe de réalité nécessite une adaptation et il serait intelligent d'envisager enfin un travail collectif avec Saint-Père, ce qui irait dans le sens de la délibération du conseil municipal de l'année précédente.

Vézelay doit exiger unanimement de conserver un certain nombre de classes, car un village qui



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2016

perd son école, c'est un drame. L'école de Vézelay a toute sa place, et l'avis de la Commune de Vézelay doit être respecté.

Monsieur Barbieux : une pétition a recueilli plus de 100 signatures. Il est possible de refuser unanimement la Convention, tout en étant favorable au travail avec Saint-Père.

Monsieur Villiers : sans combat, la maison de santé serait descendue à Saint-Père. Aujourd'hui, la question du maintien d'un service public à Vézelay se pose de la même façon. Il y a nécessité à la fois d'aménagement et d'évolution.

Monsieur Ravelli : le rôle d'un élu n'est pas de contribuer à la fermeture d'une école.

Monsieur Hecquet : la Commune de Vézelay souhaite un regroupement avec Saint-Père depuis 1999. Elle est consciente également de la nécessité de poursuivre les travaux de réhabilitation de ses locaux scolaires.

Madame Fouchet : la signature de la convention conditionnerait le financement de la restauration des bâtiments. Cette restauration doit-elle être au prix de la disparition de l'école ?

Monsieur le Maire propose que le conseil municipal refuse la convention telle qu'elle est formulée mais se déclare favorable à un regroupement intercommunal avec le village de Saint-Père, conformément à la délibération du 4 juillet 2015.

Le Conseil municipal procède au vote:

Pour : 10 voix

Contre : /

Abstention : /

Le conseil municipal refuse à l'unanimité la Convention telle qu'elle est formulée et se déclare favorable à un regroupement pédagogique intercommunal (RPI) avec la commune de Saint-Père. Les modalités de ce regroupement seraient à définir.

Monsieur Barbieux précise que l'organisation de l'année scolaire 2016-2017, du fait du refus de la convention, aura lieu dans les mêmes conditions que l'année 2015-2016.

III- Validation du compte –rendu du conseil municipal du 20 mai 2016

Le compte-rendu du conseil municipal du 20 mai 2016 est validé à l'unanimité.

IV- Décision modificative du budget assainissement

Monsieur le Maire précise que le montant inscrit en dépenses d'investissement sur le budget assainissement 2016 fait apparaître un montant de 22 000,00 € sur le chapitre 23 – Immobilisations en cours. Or, ce montant est insuffisant au vu des dépenses liées aux travaux d'assainissement du hameau de l'Etang. Il convient donc d'abonder cette ligne par une décision modificative

VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2016

	BP 2016	DM 1	BUDGET TOTAL
Dépenses d'investissement	22 000,00	+ 8 000,00	30 000,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	22 000	+ 8 000,00	30 000,00
Recettes d'investissement	79 366,71	- 8 000,00	71 966,71
001 – EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	79 366,71	- 8 000,00	71 966,71

Le Conseil municipal procède au vote:

Pour : 10 voix

Contre : /

Abstention : /

Après délibération, le Conseil municipal approuve la décision modificative du budget assainissement.

V- Bail emphytéotique de 50 ans avec la société d'habitation à loyer modéré Mon Logis

La maison « Grémillet » sera restaurée par la société Mon Logis, sur la base d'un bail emphytéotique, ce qui permettra de créer un habitat social constitué de 6 logements à l'horizon début 2018.

Monsieur Barbieux remercie Monsieur Villiers pour son intervention à ce sujet.

Un permis de construire sera déposé ; il doit être accompagné d'une demande d'espaces de stationnement dans un périmètre défini (une place par logement).

Le Conseil municipal procède au vote :

Pour : 10 voix

Contre : /

Abstention : /

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la conclusion d'un bail emphytéotique avec la société d'habitation Mon Logis

VI- Apport de garantie à la société d'habitation à loyer modéré Mon Logis à hauteur de 50% d'un montant de 950 000€.

Monsieur Villiers précise l'obligation légale pour la collectivité qui accueille le projet de garantir l'emprunt. Il souligne également la solidité du groupe PLURIAL qui permet un engagement sans risques pour la Commune de Vézelay.



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2016

Le Conseil municipal procède au vote :

Pour : 9 voix

Contre : /

Abstention : 1

Le Conseil municipal approuve l'apport de garantie à la société d'habitation à loyer modéré Mon Logis à hauteur de 50% d'un montant de 950 000€.

VII- Plan de financement des travaux de restauration de la tour Saint-Barthélemy et du transept nord de la basilique Sainte Marie-Madeleine (phase 1).

Une visite préalable de présentation des futurs travaux sera proposée à la population en présence du maître d'œuvre.

Après avoir présenté le dossier relatif aux travaux de restauration de la tour Saint-Barthélemy et du bras nord du transept de la basilique Sainte Marie-Madeleine, Monsieur le Maire précise les financements correspondants :

MONTANT TOTAL DE LA MISSION	660 799,00 €	
FINANCEMENTS PREVUS		
DRAC	52 500,00 €	50,0%
FNADT	26 250,00 €	25,0%
FONDATION DU PATRIMOINE	26 250,00 €	25,0%
TOTAL FINANCEMENTS	660 799,00 €	100,0%

Il propose au Conseil municipal de lui donner pouvoir pour agir dans le cadre du contrat accord cadre signé en 2013 et de l'autoriser à demander les subventions auprès des différentes institutions publiques et à signer tout document y afférant.

Le Conseil municipal procède au vote :

Pour : 10 voix

Contre : /

Abstention : /

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le plan de financement des travaux de restauration de la tour Saint-Barthélemy et du transept nord de la basilique Sainte Marie-Madeleine.

Le Conseil municipal autorise le Maire, à l'unanimité :

- à signer tous documents relatifs aux travaux de restauration de la tour Saint-Barthélemy et du bras nord du transept de la basilique Sainte Marie-Madeleine (phase 1) ;*
- à demander les subventions correspondantes selon le tableau de financement précisé ci-dessus.*

VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2016

VIII- Plan de financement des travaux de restauration de la façade occidentale et de l'avant nef de la basilique Sainte Marie-Madeleine (phase 2).

Après avoir présenté le dossier relatif aux travaux de restauration de la façade occidentale et de l'avant-nef de la basilique Sainte Marie-Madeleine, Monsieur le Maire précise les financements correspondants :

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX	2 140 111,00 €	
FINANCEMENTS PREVUS		
DRAC	1 070 055,00 €	50 %
FNADT	191 481,00 €	9 %
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'YONNE	557 558,00 €	26 %
REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE	321 017,00 €	15 %
TOTAL FINANCEMENTS	2 140 111,00 €	100 %

Il propose au Conseil municipal de lui donner pouvoir pour agir dans le cadre du contrat accord cadre signé en 2013 et de l'autoriser à demander les subventions auprès des différentes institutions publiques et à signer tout document y afférant.

Après délibération, le Conseil municipal procède au vote :

Pour : 10

Contre : /

Abstention : /

Le Conseil municipal autorise le Maire, à l'unanimité :

- à signer tous documents relatifs aux travaux de restauration de la de la façade occidentale et de l'avant-nef de la basilique Sainte Marie-Madeleine (phase 2) ;*
- à demander les subventions correspondantes selon le tableau de financement précisé ci-dessus.*

IX- Signature de l'avenant n°2 avec la société Opus 5 pour l'étude de restauration des portails occidentaux de l'avant-nef de la basilique Sainte-Marie-Madeleine.

Monsieur Hecquet se félicite de la réunion de la Commission Nationale des Monuments Historiques consacrée pour la seconde fois à la basilique de Vézelay, attestant de la continuité de l'intérêt de l'Etat. Les débats y ont permis de s'orienter vers des choix techniques « prudents ».

Monsieur Barbieux présente l'avenant N°02, préparé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) au marché du 30 septembre 2011 entre la commune de Vézelay et Monsieur Bruno Decaris, agissant au nom et pour le compte de la société OPUS 5.



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2016

Cet avenant a pour objet de prescrire au titulaire la modification de l'exécution de la tranche conditionnelle du contrat de maîtrise d'œuvre concernant les honoraires de conception et suivi de chantier suite à la modification du programme de travaux.

Les travaux seront répartis en deux phases :

Première phase (fin 2016):

- Travaux préliminaires (sondages, explorations archéologiques sous le pilier central et consolidation des fondations, installations de chantier) : 110 000€ HT
- Surveillance archéologique
- Honoraires de maîtrise d'œuvre : 34 824, 78 € HT

Deuxième phase (2017) :

- Stabilisation des linteaux
- Restauration des tympans

Montant total des travaux : 243 000€ HT-

Honoraires de maîtrise d'œuvre : 11 065,22 € HT

Cette commande a été déterminée selon des critères de mesure et de prudence, un des buts poursuivis étant de permettre la disparition à court terme des échafaudages dans le narthex de la basilique.

Une vigilance particulière sera apportée à la période des travaux qui devraient avoir lieu en automne et en hiver 2016-2017.

Après délibération, le Conseil municipal procède au vote:

Pour : 10 voix

Contre : /

Abstention : /

Le conseil municipal adopte à l'unanimité l'avenant n°2 (phase 1) avec la société Opus 5 pour l'étude de restauration des portails occidentaux de l'avant-nef de la basilique Sainte Marie-Madeleine.

Le Conseil municipal donne pouvoir au Maire, à l'unanimité, pour signer l'avenant n°2 au marché du 30 septembre 2011, avec la société Opus 5 pour l'étude de restauration des portails occidentaux de l'avant-nef de la basilique Sainte Marie-Madeleine.

VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2016

X- Plan de financement des travaux de restauration des portails occidentaux de l'avant-nef de la basilique Sainte Marie-Madeleine (phases 1 et 2).

Phase 1 (année 2016) :

Après avoir présenté le dossier relatif aux travaux (phase 1 – année 2016) de restauration des portails occidentaux de l'avant-nef de la basilique Sainte Marie-Madeleine, Monsieur le Maire précise les financements correspondants :

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX	160 000,00 €	
FINANCEMENTS PREVUS		
DRAC	80 000,00 €	50,00 %
FNADT	27 660,00 €	17,28 %
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'YONNE	26 170,00 €	16,36 %
REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE	26 170,00 €	16,36 %
TOTAL FINANCEMENTS	160 000,00 €	100,00 %

Il propose au Conseil municipal de lui donner pouvoir pour agir dans le cadre du contrat accord cadre signé en 2013 et de l'autoriser à demander les subventions auprès des différentes institutions publiques et à signer tout document y afférant.

Après délibération, le Conseil municipal procède au vote :

Pour : 10

Contre : /

Abstention : /

Le Conseil municipal autorise le Maire, à l'unanimité :

- à signer tous documents relatifs aux travaux de restauration des portails occidentaux de l'avant-nef de la basilique Sainte Marie-Madeleine (phase 1 – année 2016) ;***
- à demander les subventions correspondantes selon le tableau de financement précisé ci-dessus.***

Phase 2 (année 2017)

Après avoir présenté le dossier relatif à la phase 2 (année 2017) des travaux de restauration des portails occidentaux de l'avant-nef de la basilique Sainte Marie-Madeleine, Monsieur le Maire précise les financements correspondants :



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2016

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX	265 000,00 €	
FINANCEMENTS PREVUS		
DRAC	132 500,00 €	50,00 %
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'YONNE	92 750,00 €	35,00 %
REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE	39 750,00 €	15,00 %
TOTAL FINANCEMENTS	265 000,00 €	100,00 %

Il propose au Conseil municipal de lui donner pouvoir pour agir dans le cadre du contrat accord cadre signé en 2013 et de l'autoriser à demander les subventions auprès des différentes institutions publiques et à signer tout document y afférant.

Après délibération, le Conseil municipal procède au vote :

Pour : 10

Contre : /

Abstention : /

Le Conseil municipal autorise le Maire, à l'unanimité :

- *à signer tous documents relatifs aux travaux de restauration de la des portails occidentaux de l'avant-nef de la basilique Sainte Marie-Madeleine (phase 2 – année 2017) ;*
- *à demander les subventions correspondantes selon le tableau de financement précisé ci-dessus.*

Monsieur Barbieux informe de l'avis favorable reçu à la demande de DETR concernant l'appui d'un cabinet à la municipalité maître d'ouvrage dans les démarches administratives relatives aux grands travaux. Il remercie l'ensemble des partenaires pour leur appui sur ce dossier.

XI – Tarification de la location de la salle Gothique, du parking « Les Ruesses », de la salle d'activités de l'école élémentaire.

Salle Gothique :

- location à la journée pour événements divers : 80€

30€ supplémentaires seront demandés pour la mise à disposition de tables et chaises.

Les demandes formulées par des associations seront traitées en fonction du type de manifestation.

Après délibération, le Conseil municipal procède au vote :

Pour : 10 voix

Contre : /

Abstention : /



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2016

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le tarif de 80€ par jour plus 30€ supplémentaires pour la mise à disposition de tables et chaises concernant la location de la salle Gothique.

Parking des Ruesses :

Tarif forfaitaire de 1 000€ par week-end pour les groupes, avec maintien d'un accès aux autres autobus.

Après délibération le conseil municipal procède au vote :

Pour : 10 voix

Contre : /

Abstention : /

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le tarif forfaitaire de 1 000€ par week-end pour la location du parking des Ruesses.

Salle d'activités de l'école élémentaire :

Forfait de 50€ par jour.

20€ supplémentaires seront demandés pour le ménage.

Après délibération le conseil municipal procède au vote :

Pour : 10 voix

Contre : /

Abstention : /

Le conseil municipal adopte à l'unanimité de tarif de 50 € par jour plus 20€ pour les frais de ménage concernant la location de la salle d'activités de l'école élémentaire.

XII- Frais de déplacement de Monsieur Hecquet, 1^{er} adjoint
--

La question est posée de la prise en charge des frais de déplacement de Monsieur Hecquet, premier adjoint, les 22 et 23 juin 2016 à Toulouse pour le conseil d'administration et l'assemblée générale de l'Agence de Coopération Interrégionale et Réseau Saint Jacques de Compostelle (ACIR).

Après délibération le Conseil municipal procède au vote.

Pour : 10 voix

Contre : /

Abstention : /

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2016

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le versement d'une indemnité pour les frais de déplacement de Monsieur Hecquet, premier adjoint à l'occasion du conseil d'administration et de l'assemblée générale de l'Agence de Coopération Interrégionale et Réseau Saint-Jacques de Compostelle.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Barbieux :

1. Une visite de la basilique sera proposée durant l'été à la population vézélienne pour explication des travaux envisagés.
2. Le forfait de la dotation globale de fonctionnement a été réduit de 12%
3. Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR^o) : les subventions seront versées pour la signalétique, et la toiture de l'ancienne perception.

Aucune réponse n'a été donnée pour la toiture des logements d'Asquins. Un diagnostic énergétique préalable est nécessaire.

4. Agents communaux : le contrat de Monsieur Poitoux s'est achevé. Un contrat a été signé avec Monsieur Schembri.
5. Eco-pâturage : des moutons ont été installés sur le chemin de ronde, mais des actes de vandalisme et de vols ont été constatés.
6. Une convention concernant le musée Zervos a été signée en 2005 avec le Conseil Général. Une participation financière de la Commune y est prévue, qui devait faire l'objet d'un avenant précisant le montant. Cette situation doit être clarifiée. Cette nécessité est confirmée par Monsieur Villiers (quels sont les arrérages du legs ? Pour lui, il est nécessaire de les orienter vers la municipalité, de manière à ce que celle-ci puisse apporter une participation sur la base de son budget communal).

Monsieur Hecquet :

1. La navette électrique va reprendre du service pour 3 mois, du 1^{er} juillet au 30 septembre 2016. Des solutions techniques ont été étudiées de manière à ce qu'il n'y ait plus d'incidents.
2. Début juillet auront lieu les réparations attendues des réseaux électriques depuis la panne de septembre 2015 rue des écoles et rue Porte Neuve.
3. Informations sur les manifestations prévues cet été :
 - Le banquet républicain aura lieu le 14 juillet au soir dans les jardins municipaux de la basilique. Chacun apporte sa participation, et la municipalité offre le pain et les boissons.
 - 27 juillet : spectacle équestre avec la compagnie « Les Zalzaros »
 - 6 août : théâtre dans les jardins. Au programme, le « Mariage forcé » de Molière
 - 28 août : marché bio, place Borot.
 - 10 septembre : théâtre. Au programme, « Les loups » d'après l'œuvre de Romain Rolland par la compagnie « Les tréteaux du monde ».

Il indique que la visite d'inspection des experts des Plus beaux villages de France, qui ne connaissaient pas Vézelay s'est très bien déroulée. Nos efforts ont été remarquables.

Il informe et s'inquiète de l'incohérence concernant la composition revue de la Commission Locale du Secteur Sauvegardé (CLSS) suite à la compétence PLUI prise par la CCAVM qui en exclurait les élus Vézéliens. Une réponse du Ministère est attendue.



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2016

Madame Bel complète par les manifestations prévues autour de la Grande Vadrouille auront lieu les 22 et 23 juillet. Les 10 ans de la mort de Gérard Oury seront également commémorés. Smaïn sera l'invité d'honneur. Le programme comprend :

Le 21 juillet au soir : la projection du film « Le Schpountz », suivie d'un buffet payant en présence de Smaïn, Rémy Julienne, Bernard Chateau et Vincent Chapeau, qui a écrit un livre sur la Grande Vadrouille.

Le 23 juillet : conférence de presse, circuit sur les chemins de la Grande Vadrouille, animations musicales pour les enfants.

Une invitation à un financement participatif a été lancée sur internet. (Madame Forêt souligne l'importance d'avoir également une information sur un support papier).

Elle questionne sur le souhait d'accessibilité des jeux de l'école pendant les vacances d'été. Ont-ils été contrôlés ? Il faudrait un panneau explicatif (âge concerné,...)

Monsieur Ravelli :

Les pluies diluviennes ont entraîné des problèmes de turbidité. Des lavages répétés ont dû avoir lieu pour enlever les boues, mais le château d'eau et les pompes sont insuffisants.

Il existe un problème de surconsommation lié à des fuites.

Monsieur Villiers rappelle le projet de transfert de la compétence eau potable dans le cadre de l'intercommunalité (2020).

Monsieur Barbieux précise qu'une étude du réseau hydroélectrique est en cours, avec une exploration du réseau par caméras.

La question de la présence d'un branchement électrique résiduel et actif dans le pylône du rempart sud n'est toujours pas tranchée.

Madame Fouchet :

1. OGS : un nouveau projet de programme d'action est en cours. Suite à la réunion des maires, les fiches ont été regroupées sur trois axes au lieu de 5. Les élus vézeliens ont beaucoup travaillé et finalisé une contribution conséquente. Un travail de synthèse sera réalisé lors de la commission OGS de la CCAVM le 27 juillet. Le projet final sera présenté au ministère en janvier 2017.
2. Nicolas Bucher de la Cité de la Voix a présenté le programme des rencontres musicales 2016. Il serait intéressant qu'il puisse le faire également au conseil municipal. Il serait bien de proposer aux nouvelles élues « culture » du Conseil régional une visite de Vézelay et des travaux qui bénéficient de subventions régionales.

Monsieur Dujardin :

1. La subvention DETR pour la signalétique pourrait permettre de signaler chambres d'hôtes, gîtes, restaurants, intra et extra muros.
2. La question de l'abri bus qui doit être retiré et déplacé est toujours en suspend.
3. Le premier coussin berlinois posé aux Bois de la Madeleine est en mauvais état.
4. Le « stop » au Buisson grêle n'a toujours pas été posé.
5. Il serait nécessaire d'enlever le grillage et de mettre une haie pour délimiter la cour de l'ancienne école des Bois de la Madeleine.



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2016

Madame Foret :

Certains lampadaires municipaux sont envahis par les arbres : l'intervention de Citéos est nécessaire pour les dégager.

Monsieur Recordon : le dossier concernant l'éclairage de la mairie et de la rue des Bochards est en cours mais la visite de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) n'a pas eu lieu.

Monsieur Villiers pose la question du devenir de la parcelle du côté de Saint-Père, qui pourrait être replantée en vigne.

Monsieur Barbieux précise que cette question a été laissée de côté, mais que plusieurs viticulteurs l'ont interrogé à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

SIGNATURES

Hubert BARBIEUX	Lorant HECQUET	Gérard RAVELLI	Micheline FORET
David LEFEVRE	André VILLIERS	Monique BEL	Lionel RECORDON
Marianne FOUCHET	Emmanuel DUJARDIN		